

Le 28 février dernier, Sagals, Fray et leurs hommes s'embusquent sur la route à mi-chemin de Barcelonne à Gironne. La diligence qui fait le service entre ces deux villes passe pendant la nuit, portant quinze voyageurs. Les bandits l'arrêtent, font descendre les voyageurs et leur ordonnent de vider leurs poches et de se défaire de leurs bijoux, qu'ils leur font jeter sur une cape étendue près de la voiture, menaçant de mort ceux qui conserveraient la moindre valeur sur eux. Ils leur demandèrent ensuite leurs papiers, et, après en avoir pris connaissance, ils désignèrent quatre voyageurs pour les suivre dans les montagnes, jusqu'à ce que leurs familles eussent payé leur rançon. L'un d'eux gagna son gardien avec quelques quadruples qu'il était parvenu à faire glisser dans ses bottes, et se blottit sous le ventre des mules qui entraînaient la diligence. Les trois autres furent emmenés : c'étaient Belbe, âgé de 50 ans environ et infirme ; Roger, fils d'un banquier de Figuières, et Massot de Darnius. La mère de ce dernier se jeta aux pieds de ces misérables, demandant alors pour son fils, les priant de lui laisser suivre son enfant. Ils la repoussèrent brutalement, en lui disant qu'avant peu elle recevrait de leurs nouvelles. Ils cherchèrent alors celui qui s'était échappé : mais un signal parti d'une hauteur voisine les avertit de l'approche du danger, et ils s'en allèrent, traînant après eux leurs prisonniers.

Quelques jours après, Mme Massot reçoit une lettre de son fils, accompagnée d'un billet écrit par un brigand, et signé du pseudonyme *Juan Toraben*, dans lequel on lui disait que, si elle tenait à revoir son fils, il lui fallait payer une rançon de mille onces d'or (84,000 francs), et que si, au bout d'un certain laps de temps, l'or n'était pas au lieu indiqué, on lui enverrait une des oreilles de son fils, et que, si ce premier avertissement ne suffisait pas, on lui enverrait la deuxième, puis enfin la tête.

L'autorité espagnole, instruite de ce qui se passait, conseilla à Mme Massot de chercher à gagner du temps, et de concert avec l'autorité française, les mesures suivantes furent prises pour s'emparer de la bande et délivrer les malheureux séquestrés, dont les parents avaient reçu des lettres et des avertissements dans le genre de ceux de Mme Massot.

On convint que le territoire de Las-Illas serait le lieu où l'on attirerait la bande, sous prétexte de lui compter la rançon de Massot ; on fixa le jour au 19 avril. Des troupes françaises et espagnoles devaient s'embusquer sur leur territoire respectif à onze heures. A minuit, la bande devait arriver ; on la cernait ; pas un ne devait échapper.

Les Espagnols se trouvèrent embusqués à dix heures, les bandits arrivèrent quelques instants après. L'officier espagnol, soit présomption, soit frayeur, fit faire feu sur eux dès qu'il les vit ; ils ripostèrent et disparurent avec l'agilité de véritables chamois.

Cependant la troupe française approchait de son poste ; elle entend du bruit ; le sergent qui la commandait la fait arrêter, ordonne à ses hommes de se disperser et crie : Qui vive ! le mot traboucyres, et une décharge de coups de carabines et de tromblons furent la réponse ; on riposta, des cris annoncèrent qu'un homme était touché. L'obscurité empêcha de rien distinguer. Le lendemain on retrouva une cape et à côté de larges traces de sang. L'expédition avait manqué complètement par la faute de l'officier espagnol.

Quelques jours se passèrent sans aucun événement remarquable. Les bandits avaient été aperçus sur différents points du territoire français et espagnol.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, deux patrouilles françaises se rencontrant sur le territoire de Saint-Laurent de Cerdant, se fusillèrent à bout portant ; un douanier fut tué ; quelques mots catalans prononcés par ce malheureux, causèrent cette fatale méprise.

Enfin le 3 mai, on apprend que la bande Sagals est chez un fermier près de Corsavy, à cinq ou six lieues de Cérêt. Les dispositions sont bientôt prises, la ferme est cernée. Les traboucyres cherchent à fuir, trois tombent sous le feu de la troupe, deux très grièvement blessés, le troisième légèrement.

L'un d'eux cependant, malgré la balle qui lui traversait l'épaule et lui avait brisé l'omoplate, se réfugia dans des précipices affreux, se cacha dans l'eau presque jusqu'au cou, et ne put être atteint qu'après une heure de poursuite. C'était Espel, l'un des chefs.

La bande entière était prise, mais les séquestrés n'étaient pas avec elle ; quel était leur sort ? On ne le sut que trop tôt.

Quelques jours après cette arrestation, le berger de la ferme trouva dans le grenier où avait couché les Traboucyres un papier ensanglanté contenant deux oreilles humaines, à peu près en état de putréfaction ; quelques cheveux blonds y adhéraient ; c'étaient celles de l'infortuné Massot de Darnius, dont quelques jours après on retrouva le cadavre dans une grotte, sur le territoire espagnol, percé de onze coups de poignard dans la région abdominale, la gorge ouverte, les oreilles et les parties génitales enlevées. La plaie de l'une des oreilles était complètement cicatrisée, l'autre paraissait plus récente.

Roger, fils du banquier de Figuières, avait été tué dans une rencontre avec les Moussous de la Senadra (sorte de gendarmerie espagnole), par une balle qui l'atteignit à la tête.

Quant à Belbe, malade déjà et affaibli par les marches forcées qu'on lui faisait faire dans la montagne, il fut abandonné sur la neige, où il mourut sans secours quelques jours après son arrestation.

Le récit de ces atrocités semble faire présumer que toute idée religieuse était étrangère à ces misérables ; eh bien ! chacun d'eux était porteur d'un chapelet, et quelques-uns avaient des reliquaires en argent d'une assez grande valeur.

Dans la ferme où ils ont été arrêtés et où ils ont passé deux jours au moins, matin et soir ils s'agenouillaient et faisaient leur prière en commun. L'un des blessés avait demandé les secours de la religion, et les a reçus avec beaucoup de recueillement. Il est mort le lendemain des suites de ses trois blessures ; les efforts de la justice ont été impuissants pour obtenir des révélations ; il avait cependant promis au prêtre de dire la vérité.

Leur projet, en venant ainsi à Corsavy, était d'enlever deux riches propriétaires de forges du pays, et de les faire rançonner après les avoir intimidés par la vue du cadavre de Massot.

Pour ne pas exciter de défiance ils avaient caché leurs armes à quelque distance, circonstance fort heureuse, car on ne les aurait pas eus vivants. L'un d'eux, malgré leur système de dénégation absolue, tint ce propos à un des militaires qui les avaient arrêtés.

Cette capture paraît avoir démoralisé les autres traboucyres, qui sont probablement entrés dans divers dépôts de France ; car, sauf quelques arrestations sur la grande route et aux portes mêmes de Cérêt, dans le courant des vingt premiers jours de mai, on n'en a plus entendu parler sérieusement. Ils avaient formé le projet d'enlever leurs compagnons de la prison de Cérêt, qui est très faible ; mais l'attitude et l'activité des diverses autorités

et des forces dont elles disposaient leur en a imposé et a fait avorter ce complot, qui a été bien près de réussir.

L'instruction est à peu près terminée ; ils passeront très probablement aux assises du mois d'août.

Enfin, grâce au concours et au zèle de toutes les autorités, le pays est tranquille, pour quelque temps du moins. Les baigneurs peuvent, en toute sécurité, venir passer la saison des bains à la Preste, au Vernay et à Amélie-les-Bains, site enchanteur, à deux petites lieues de Cérêt.

(Constitutionnel.)

Economie Politique.

ANALYSE OU ABRÉGÉ

DU

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE J.-B. SAY.*

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE NEUF.—Des différentes manières d'exercer l'industrie commerciale, et comment elles concourent à la production.

Toutes les denrées ne viennent pas indifféremment partout. Celles qui sont le produit du sol dépendent des qualités du sol et du climat, qui varient d'un endroit à l'autre. Celles qui sont le produit de l'industrie ne viennent elles-mêmes que dans certains lieux plus favorables à leur fabrication.

Il en résulte dans des lieux où elles ne croissent pas naturellement (et n'oublions pas que j'applique ce mot aux productions de l'industrie comme aux productions du sol), il en résulte, dis-je, que, pour parvenir en ces lieux-là, pour y être complètement produites, pour être mises au point d'y être consommées, il leur manque une façon, et cette façon, c'est d'y être transportées.

Elle est l'objet de l'industrie que nous avons nommée commerciale.

Les négociants qui vont chercher ou qui font venir des marchandises (1) de l'étranger, et qui portent ou envoient des marchandises dans l'étranger, font le commerce extérieur.

Ceux qui achètent des marchandises de leur pays, pour les revendre dans leur pays, font le commerce intérieur.

Ceux qui achètent des marchandises par grosses parties pour les revendre aux petits marchands, font le commerce en gros. Ceux qui les achètent en gros pour les revendre aux consommateurs, font le commerce de détail (2).

Le banquier reçoit ou paie pour le compte d'autrui, ou bien fournit des lettres de change payables en d'autres lieux que ceux où l'on est ; ce qui conduit au commerce de l'or et de l'argent.

Le courtier cherche pour le vendeur des acheteurs, et pour les acheteurs des vendeurs.

Tous font le commerce, tous exercent une industrie qui tend à rapprocher la denrée du consommateur. Le détaillant qui vend du poivre à l'once, fait un commerce aussi indispen-

* Voyez les numéros 9, 13, 16, 22, 23, et 28 de la Revue.

(1) On appelle *marchandise* un produit qu'on achète dans le but de le revendre ; et *denrée*, un produit qu'on achète pour le consommer.

(2) On appelle *négociant*, le commerçant qui achète et vend en gros ; et *marchand*, le commerçant qui achète en gros du négociant pour revendre en détail au consommateur.